



Concours régionaux papier et image projetée

Les dates des compétitions papier et image projetée approchent. Les dates sont les suivantes :

	Date limite inscription	date jugement
Papier monochrome	22 février	7 mars à Sens
Papier couleur	15 mars	28 mars à Mâcon
Image projetée monochrome	1 ^{er} mars	par internet
Image projetée couleur	1 ^{er} mars	par internet

Les photos papier, monochrome comme couleur, sont à envoyer à l'adresse suivante :

Marc BOUVERNE
9 rue Poitevin
71000 MACON

Rappel des règles de participation

Pour les clubs sélectionnés dans un National 1 ou en Coupe de France, la règle, discipline par discipline, est la suivante :

- les auteurs de ces clubs participant à un National 1 ou à la Coupe de France, ne peuvent pas participer au régional dans la même discipline ;
- par contre, les auteurs de ces clubs qui ne participent pas au national 1 ou à la Coupe de France peuvent participer, dans la même discipline, au régional.

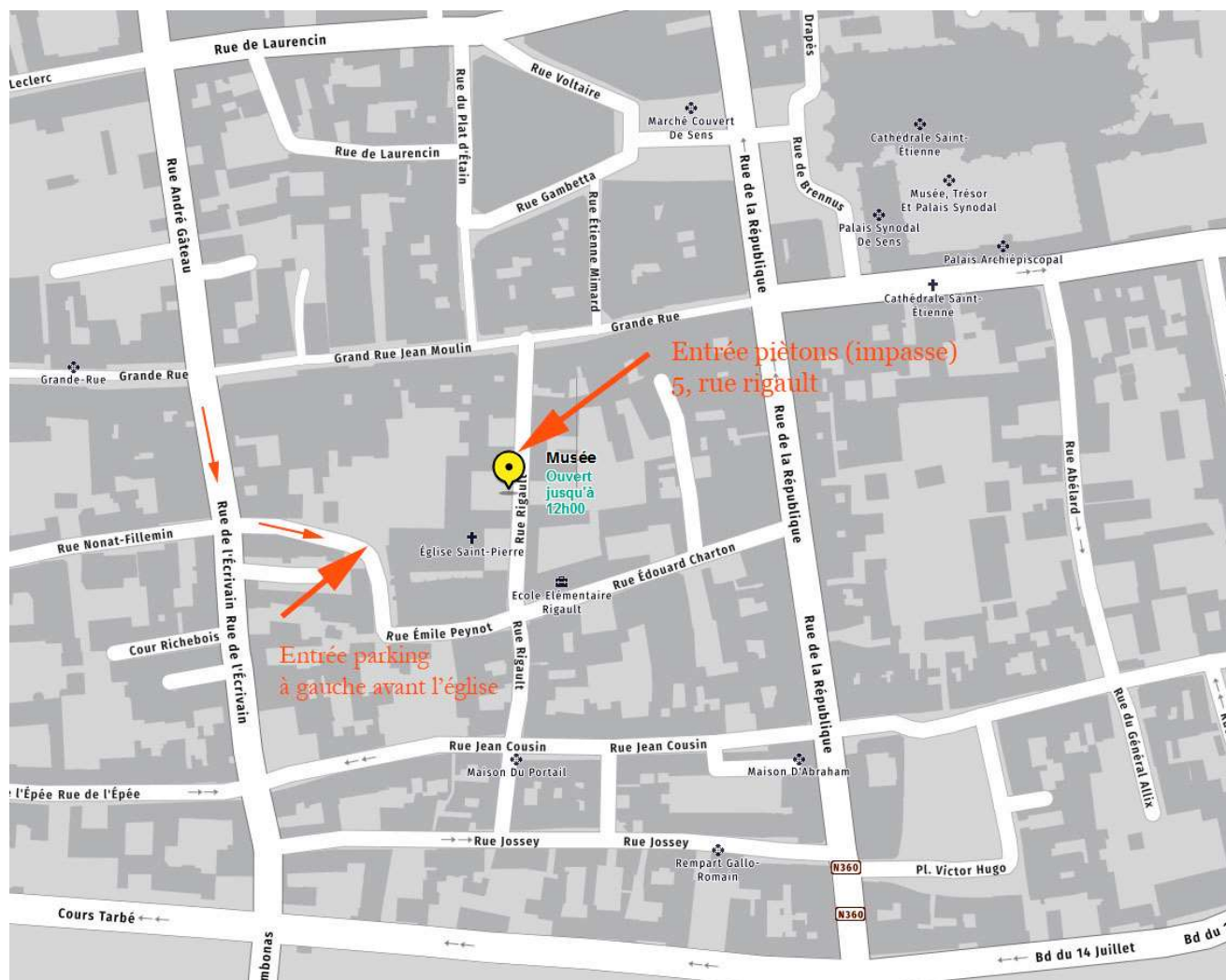
Une photo ne peut être présentée qu'une seule fois dans un concours photo par an. De plus, les photos déjà publiées dans un Florilège, ne peuvent plus participer à un

concours photo. Cette règle concerne les concours « photo » (papier, IP, nature) mais ne concerne pas les concours auteur et audiovisuel.

Jugement papier monochrome

Le jugement a lieu le samedi 7 mars à Sens. Le jugement débutera à 14 h 00. Il a lieu à l'adresse suivante :

- CEREP (musée de Sens) 5 rue Rigault 89100 Sens - ATTENTION, c'est surtout une entrée piéton
- entrée parking : rue Emile Payot, à gauche dans le virage avant l'église



Jugement papier couleur

Le jugement a lieu le samedi 28 mars à partir de 14 h 00. Il a lieu à la MJC de l'Héritan, 24 rue de l'Héritan, 71000 MÂCON.

Attention, le samedi après midi, l'entrée se fera par la côté droit de la MJC, impasse Jean Bouvet.